

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 13 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 06 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Étaient présents :

M. Patrice BROUHARD, Mme Mariane LUQUÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mme Michelle PIVETEAU, Mme Frédérique LIEVRE, Mme Béatrice ORTEGA, M. François SERVENT, Mme Martine FOUGEROUX, Mme Monique CHARRIER, Mme Sophie LESORT-PAJOT.

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Claude BALLOTEAU qui donne pouvoir à Mme Mariane LUQUÉ
M. Guy PROTEAU qui donne pouvoir à M. Patrice BROUHARD
Mme Adeline MONBEIG qui donne pouvoir à M. François SERVENT
Mme Catherine BOUTINEAU qui donne pouvoir à M. Patrice BROUHARD
M. Raymond HERISSON qui donne pouvoir à Mme Sophie LESORT-PAJOT

Excusés :

Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU
M. Joël PAPINEAU
M. Paul DURAND
Mme Béatrice GARLANDIER
Mme Emmanuelle STRADY
Mme Marie-Thérèse GRANDILLON
Mme Karine TOBI
Mme Clarice CHEVALIER.

Secrétaire de séance : Mme Sophie LESORT-PAJOT

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Budget M14 : compte de gestion du receveur 2021
2. Budget M14 : compte administratif 2021
3. Budget M14 : report des résultats 2021
4. Vote du budget primitif M14 de l'exercice 2022

5. Budget M22 : compte de gestion du receveur 2021
6. Budget M 22 : compte administratif 2021
7. Budget M22 : report des résultats 2021
8. Finances – Politique tarifaire pour l'accueil de public ukrainien issu de familles déplacées
9. Questions diverses :
 - Finances – « Sensibilisation des jeunes publics à l'histoire des métiers de la mer » tarif de ventes

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sophie LESORT-PAJOT fait acte de candidature.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Madame Sophie LESORT-PAJOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

1. Finances - Budget M14 : Compte de Gestion du Receveur 2021

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur 2021.

Délibération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.
- Considérant que toutes les opérations sont réalisées et justifiées.
- 1^{er} - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2^{ème} - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3^{ème} - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Finances - Budget M14 : Compte Administratif 2021

Monsieur le Président présente le compte administratif 2021.

Délibération

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le Compte Administratif 2021 du budget M14 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes. Il indique que la section de fonctionnement se traduit par un résultat excédentaire de **333 899.64** euros et la section d'investissement par un résultat excédentaire de **60 957.33** euros, comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté		210 198.86	5109.18	
Opérations de l'exercice	1 255 145.86	1 378 846.64	9 330.65	75 397.16
TOTAUX	1 255 145.86	1 589 045.50	14 439.83	75 397.16
Résultats 2021		+ 333 899.64		+ 60 957.33

Madame Mariane LUQUÉ, prend la présidence de la séance, Monsieur le Président sort pour le vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu le compte administratif du budget M14 de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président,
- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2021 ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. Finances - Budget M14 : Report des résultats 2021

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

Délibération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après débats,

Considérant les éléments suivants :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté		210 198.86	5109.18	
Opérations de l'exercice	1 255 145.86	1 378 846.64	9 330.65	75 397.16
TOTAUX	1 255 145.86	1 589 045.50	14 439.83	75 397.16
Résultats 2021		+333 899.64		+60 957.33

DECIDE

- de reporter au budget M14 de l'exercice 2021 :
 - le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
Résultat reporté ou anticipé (FR 002) 333 899.64 €
 - le résultat excédentaire de la section d'investissement comme suit :
Résultat reporté ou anticipé (IR 001) 60 957.33 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Finances - Vote du Budget primitif M14 de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente le budget primitif de la M14 de l'exercice 2022. Il précise que des points sont à étudier de nouveau, notamment concernant le pôle prévention.

Délibération

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chap.011 : 317 761.00€ Chap.012 : 877 607.00€ Chap. 65 : 165 080.00€ Chap. 66 : 1000.00 € Chap. 67 : 5 806.62 € Chap. 023 : 70 000€	Chap. 013 : 2 000.00 € Chap. 70 : 220 784.00€ Chap. 74 : 880 570.98 € Chap. 002 : 333 899.64 €	Chap. 21 : 130 957.33 €	Chap. 001 : 60 957.33€ Chap. 021 : 70 000 €
TOTAL: 1 437 254.62 €	TOTAL : 1 437 254.62 €	TOTAL : 130 957.33 €	TOTAL : 130 957,33 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu le Débat d'Orientation Budgétaire,
- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessus :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Finances - Budget M22 : Compte de Gestion du Receveur 2021

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur 2021.

Délibération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont réalisées et justifiées.

1^{er} - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2^{ème} - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3^{ème} - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE

- que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Finances - Budget M22 : Compte Administratif 2021

Monsieur le Président présente le compte administratif 2021. Il fait remarquer l'importance du déficit en fonctionnement.

Délibération

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le Compte Administratif 2021 du budget M22 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes. Il indique que la section de fonctionnement se traduit par un résultat déficitaire de 284 534,13 euros et la section d'investissement par un résultat excédentaire de 132 630,09 euros, comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté	222 206,31			134 976,09
Opérations de l'exercice	807 743,73	745 415,91	4 890,00	2 544,00
TOTAUX	1 029 950,04	745 415,91	4 890,00	137 520,09
Résultats 2021	- 284 534,13			+ 132 630,09

Madame Mariane LUQUÉ prend la présidence de la séance, Monsieur le Président sort pour le vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- vu le compte administratif du budget M22 de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrice BROUHARD, Président,
- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021,

DECIDE

- de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif 2021,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Finances - Budget M22 : Report des résultats 2021

Madame Mariane LUQUÉ donne lecture de la délibération.

Madame Michelle PIVETEAU s'interroge sur le fait que le receveur ne se prononce pas sur le déficit du CIAS.

Monsieur Jean-Marie PETIT explique que le receveur valide le principe du déficit.

Monsieur le Président précise que le rôle du receveur est d'alerter sur le déficit.

Monsieur François SERVENT confirme que le receveur a pour mission de valider le budget qu'il soit déficitaire ou non.

Délibération

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M22, après débats,

- après avoir approuvé le compte administratif 2021 qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 62 327,82 euros,
- constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde négatif de 2 346,00 euros,
- vu l'absence de restes à réaliser au 31 décembre 2021,
- qu'au vu des résultats cumulés d'investissement et de fonctionnement tels qu'apparaissant dans le tableau ci-dessous :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT (euros)		INVESTISSEMENT (euros)	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat antérieur reporté	222 206,31			134 976,09
Opérations de l'exercice	807 743,73	745 415,91	4 890,00	2 544,00
TOTAUX	1 029 950,04	745 415,91	4 890,00	137 520,09
Résultats 2021	- 284 534,13			+ 132 630,09

DECIDE

- de reporter au budget M22 de l'exercice 2022 :
 - l'excédent d'investissement qui fera l'objet d'une reprise en recette d'investissement au compte 001 à hauteur de 132 630,09 €.
 - le déficit de fonctionnement qui fera l'objet d'une reprise en dépense de fonctionnement au compte 002 à hauteur de 284 534,10 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Finances – Politique tarifaire pour l'accueil de public ukrainien issu de familles déplacées

Madame Mariane LUQUÉ donne lecture de la délibération.

Monsieur François SERVENT fait remarquer que des familles en difficultés du territoire risquent de venir demander des explications sur cette gratuité.

Monsieur le Président ne souhaite pas proposer la gratuité, il estime qu'il est préférable d'appliquer un tarif adapté à la situation.

Madame Frédérique LIEVRE constate que si la proposition faite en séance n'est pas celle du Président, il ne faut pas voter ce point.

Monsieur François SERVENT propose de se rapprocher du Département pour connaître les dispositions mises en place.

Monsieur le Président demande le report de ce point.

Monsieur le Président indique que, depuis l'invasion de l'Ukraine, le 24 février 2022, et la triste évolution du conflit, de nombreux enfants sont arrivés sur le territoire national, certains arrivés accompagnés de leur mère ou d'un parent, d'autres seuls, mineurs isolés ou encore orphelins.

Dès lors, et à tous les échelons, les collectivités ont élaboré des plans d'accueil d'envergure, notamment pour les enfants en bas âge et les mineurs en général.

Sur le bassin de Marennes, la situation concerne à ce jour au moins 3 enfants et 2 adolescents, dont le père de famille est venu chercher des renseignements auprès d'un des accueils de loisirs du territoire.

Afin de permettre à notre collectivité d'apporter son soutien à ces familles, il est aujourd'hui nécessaire d'acter la politique tarifaire que les élus souhaitent appliquer sur les structures éducatives : crèche, accueils de loisirs et accueil adolescents.

Concernant la Caisse d'Allocation Familiale et l'accueil sur les structures périscolaires, extrascolaires et adolescents, les heures réalisées par ces enfants sont prises en charge via la prestation de service, y compris lorsque le gestionnaire pratique la gratuité pour ces enfants. Si la collectivité fait ce choix de la gratuité, elle peut alors déroger à la règle de non-déclaration des heures gratuites.

S'agissant des crèches, les heures réalisées par ces enfants sont prises en charge via la prestation de service unique (PSU). Les conditions de tarifications aux familles sont actuellement à l'étude mais dans l'attente, la crèche peut appliquer le tarif plancher, qui correspond aux familles non-allocataires et dans l'impossibilité de fournir un justificatif de revenu.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'autoriser le Président à appliquer la gratuité pour les enfants et jeunes ukrainiens, issus de familles déplacées, accueillis sur les accueils collectifs de mineurs du bassin de Marennes ;
- d'autoriser le Président à appliquer le tarif plancher pour les enfants ukrainiens, issus de familles déplacées, accueillis sur la crèche du bassin de Marennes ;
- d'autoriser le Président à demander aux entreprises qui gèrent les logiciels de facturation de créer un tarif en conséquence ;
- d'inscrire les dépenses relatives au reste à charge au budget M14.

POINT REPORTÉ

Monsieur Alain BOMPARD, Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, confirme qu'il est préférable de se référer auprès du Département. Il faut réfléchir sur une mesure exceptionnelle pour un cas exceptionnel.

9. Finances – « Sensibilisation des jeunes publics à l'histoire des métiers de la mer » tarif de ventes

Madame Mariane LUQUÉ donne lecture de la délibération.

Monsieur Alain BOMPARD, Vice-Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, explique que l'objectif est de sensibiliser les jeunes aux métiers du territoire sous la forme d'une BD.

Délibération

Madame la Vice-Présidente rappelle que, dans le cadre du projet CLAS 2020-2021 et du projet « sensibilisation aux métiers de la mer », en partenariat avec l'artiste Thibaut Lambert, la librairie Le

Coureau et l'association PNCM (Patrimoine Naviguant en Charente Maritime), une bande dessinée a été publiée récemment.

Afin de pouvoir encaisser les recettes des ventes de cet ouvrage, il est nécessaire d'en définir les tarifs :

- 10 € = tarif distributeur
- 15 € = tarif particulier

De plus, dans le cadre de la régie de recettes « accueil adolescents – local Jeunes », des participations volontaires peuvent être perçues en lien avec les opérations d'autofinancement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- suite à l'exposé de sa Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le tarif des ouvrages publiés dans le cadre du projet « sensibilisation aux métiers de la mer », à 10,00 € pour le tarif distributeur et 15,00 € pour le tarif particulier ;
- d'inscrire les recettes au budget M14.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fin de la séance : 19h05

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres du Centre Intercommunal
D'Action Sociale

Le Président
Patrice BROUHARD